



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

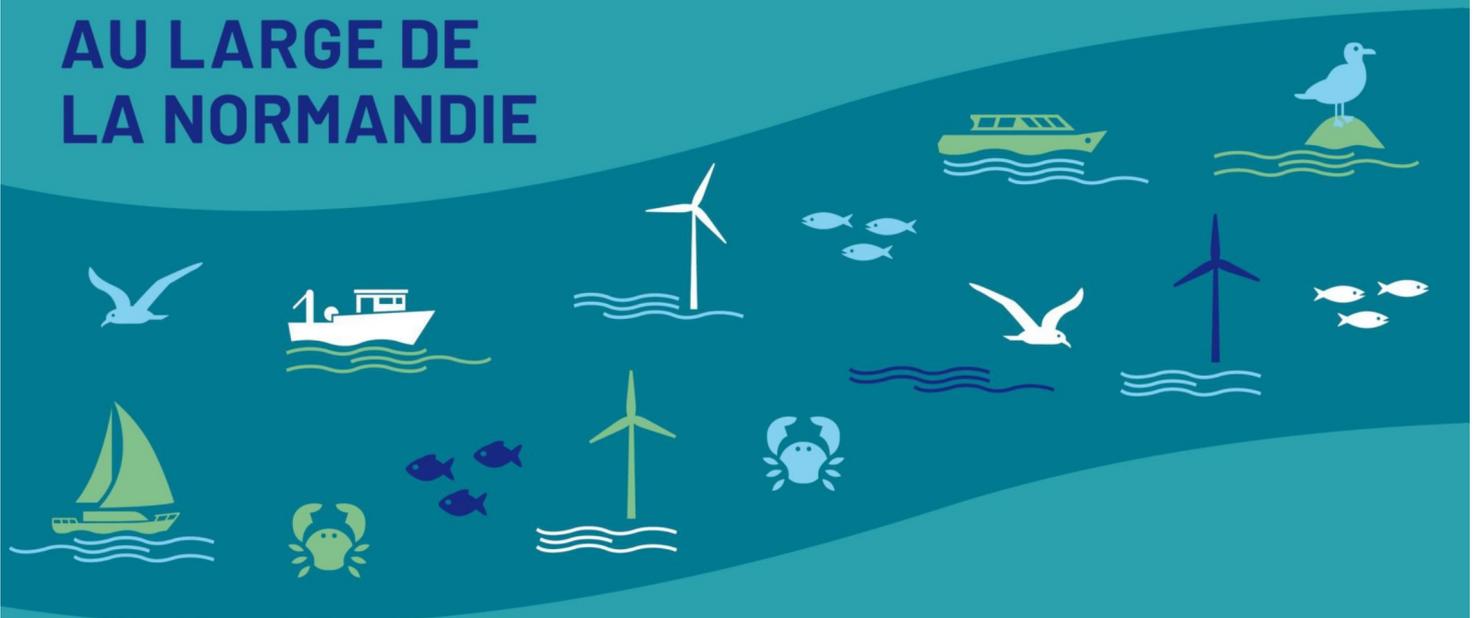
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CONCERTATION « CENTRE MANCHE 2 »

Compte-rendu intégral de l'atelier dédié au  
raccordement électrique du projet

Cabourg – vendredi 4 mars 2022

## ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



## **Intervenants présents**

Pour la maîtrise d'ouvrage :

- . **Pierre CECCATO, chef de projet RTE**
- . Alexandre **MARIOT, chargé de concertation RTE**
- . **Charlotte GAILLARD, chargée de concertation RTE**
- . **Damien LEVALLOIS, directeur de projet éolien DREAL**

Garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) :

- . **Dominique PACORY**, excusé ;
- . **Laurent PAVARD**,
- . **Jean TRARIEUX**.

*Atelier animé par Marion SIVY, SYSTRA*

## **1. Introduction de l'atelier**

**Marion SIVY, SYSTRA**

Bonsoir, bonsoir à tous. J'invite les personnes qui sont encore debout à rejoindre un siège s'il-vous-plait. Je m'appelle Marion SIVY, je vais animer les échanges de cet atelier ce soir. Donc un atelier qui est organisé dans le cadre de la concertation sur le nouveau projet de parc éolien en mer en Normandie dans la zone dite centre manche. Cet atelier porte plus particulièrement sur le raccordement électrique du projet de parc éoliens en mer, un raccordement qui est porté par RTE, le réseau de transport d'électricité que je laisserai se présenter ensuite. On est ensemble pour environ deux heures jusqu'à environ 21 heures, peut-être un petit peu plus.

Alors le déroulé de l'atelier on va commencer par une courte présentation du projet et du raccordement, suivi d'une alternance de temps de travaux en sous-groupe et de mise en commun. C'est pour ça que vous êtes déjà disposés autour de tables et qu'il y a un peu de documentation que je vous invite à ne pas consulter tout de suite. On aura plusieurs temps, à la fois formels et informels, qui vous permettront de poser vos questions à la maîtrise d'ouvrage qui est présente ce soir, sachant qu'on prendra en priorité les questions sur le raccordement qui est le thème de l'atelier de ce soir. Pour répondre à vos questions sont présents ce soir pour RTE, Pierre CECCATO, Charlotte GAILLARD et Alexandre MARIOT en particulier. Et pour la DREAL, Damien LEVALLOIS et Laetitia SAVARY. Sachant que plusieurs d'entre eux seront présents à vos tables pendant les temps de travaux en sous-groupe pour que vous puissiez leur poser des questions plus directement. Je vous invite aussi dans les temps de plénière à parler dans un micro qu'on vous apportera quand il y aura des temps d'échange pour faciliter la prise de notes et la rédaction du compte rendu et pour être certain qu'on s'entende tous bien. J'invite maintenant les garants à se présenter et à présenter leurs rôles et ensuite je passerai la parole à Pierre CECCATO.

## **Jean TRARIEUX, garant CNDP**

Bonsoir. On est réunis pour une concertation préalable. Pour donner du contexte, elle est sous le pilotage du maître d'ouvrage, elle fait suite à un débat public qui a eu lieu sur 2019-2020, qui a permis de déterminer la zone Centre Manche (CM). Et le débat public a été sous le pilotage de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Là c'est sous le pilotage de la maîtrise d'ouvrage et la CNDP nomme 3 garants : Laurent PAVARD qui est présent ici, Dominique PACORY qui ne peut pas être présent ce soir et puis moi-même Jean TRARIEUX pour suivre cette concertation. L'objectif de la concertation c'est quoi : c'est d'associer le public, donc de vous associer, à la décision. Et pour vous permettre d'être associés à la décision, il y a quelques règles à respecter :

- Une information la plus complète et la plus objective possible
- Que vous puissiez participer, ce soir au travers de réunions thématiques – il y avait des réunions projets
- Vous pouvez participer en ligne en déposant des avis et des questions
- Tous ces éléments on les écoute en tant que garant et on formalisera l'ensemble dans un rapport qui reprendra la totalité des éléments que vous avez portés

En plus des objectifs il y a trois principes dans la concertation qui sont simples mais importants :

- La transparence, tout est mis sur la table. Ce soir vous participez, vous voyez des présentations, sur le site vous verrez les présentations qui ont été faites sur d'autres réunions. Donc tout est mis à disposition du public.
- L'équivalence, tout le monde peut parler et tout le monde a le même poids. Que vous soyez élu, représentant d'une association ou citoyen. Toute parole a le même poids et la même importance. Toute position doit être argumentée. Vous avez le droit d'avoir des avis mais ce qu'on attend c'est l'argumentation.

La concertation a commencé le 4 janvier, ça fait déjà deux mois. Elle se terminera le 11 mai, on va avoir une coupure au 10 mars pour la période électorale. Les fonctionnaires ont une période de réserve. La concertation reprendra le lendemain des élections, le 25 avril jusqu'au 11 mai. Donc on a un mois où on remettra notre rapport qui sera public le 11 juin.

## **Marion SIVY, SYSTRA**

Merci M. TRARIEUX. Je donne la parole à Pierre CECCATO pour présenter RTE.

## **Pierre CECCATO, RTE**

Bonjour à tous, je suis Pierre CECCATO, je représente RTE pour le projet de raccordement de ce deuxième parc en zone Centre Manche. RTE en quelques mots c'est :

- Le gestionnaire de réseau de transport d'électricité, qui assure la mission de service public de permettre à tous et à chacun d'avoir à chaque instant accès à l'énergie électrique.
- Pour ce faire on exploite, on développe et on maintient le réseau de transport d'électricité, et on exploite les interconnexions avec 50 pays voisins pour mettre en relation les différents sites de production d'énergie en France vers les différents sites de consommation.

Toute notre activité nous la réalisons sous l'œil attentif de la commission de la régulation de l'énergie qui fixe le tarif d'utilisation du réseau - qui finance toutes nos activités – et à laquelle on rend des comptes.

Alors ce soir pour l'atelier on va se donner 5 règles simples qui sont :

- Ecouter avec attention,
- Parler avec intention, dire « Je » et non pas « On ».
- Être bienveillant

- Se faire confiance
- Respecter le cadre, ce soir ça va être de parler principalement de raccordement.

L'objectif qu'on s'est donné – c'est pour ça qu'on vous a proposé de venir – c'est de recueillir vos avis et vos recommandations sur la manière de concevoir ce raccordement. Ce sera la dernière étape de la soirée, à l'issue de nos échanges il y aura une mise en commun pour y arriver. Le temps de travail est séquencé en 3 étapes :

- Un premier temps sur la question de l'éolien en mer, quelle est sa place dans le mix énergétique français, ce sera un temps de réflexion d'environ 20min.
- L'opportunité et les points de vigilance à avoir sur le raccordement avec un temps de réflexion court de 20min.
- Pour arriver sur un temps de travail un peu plus long sur les enjeux du territoire du Calvados.

S'en suivra une mise en commun. Je précise que nous resterons en salle après la réunion si vous avez des questions non répondues que vous souhaiteriez aborder avec nous ou les services de l'Etat.

### **Marion SIVY, SYSTRA**

On vous invite à un petit brise-glace à chaque table, puisque vous allez travailler ensemble et peut-être aussi mieux vous connaître entre vous avant de rentrer dans le vif du projet. L'idée c'est que vous puissiez faire un tour de table assez rapide, où chacun dit qui il est, de quelle commune il vient et quelles sont ses attentes vis-à-vis de cet atelier. On vous laisse 10min à chaque table et on reprendra pour la présentation du projet.

*Interlude : Temps d'échange du public*

### **Marion SIVY, SYSTRA**

Je propose qu'on passe à la séquence suivante . Pierre CECCATO je vous invite à revenir de mon côté pour présenter le contexte du projet.

## **2. Présentation du contexte du projet de parc éolien en mer**

### **Pierre CECCATO, RTE**

La question qu'on va se poser c'est : Quelle est la place de l'éolien dans notre mix énergétique ? De quoi parlons-nous ? Aujourd'hui en France, dans notre consommation d'énergie on utilise à 60% des énergies fossiles : du gaz et du pétrole. L'actualité est là pour nous le rappeler, la dépendance aux énergies fossiles peut être source de tension. L'Etat français a engagé depuis quelques années - à travers une stratégie bas carbone - une démarche pour se passer d'ici 2050 de ces énergies fossiles dans notre mix énergétique. Quand on parle de consommation d'énergie c'est l'énergie totale : celle consommée pour les déplacements, se chauffer, pour l'industrie, par exemple le pétrole pour nos déplacements en voitures. Pour arriver à cette indépendance des énergies fossiles, le premier effort à faire c'est un effort de réduction de la consommation d'énergie. Avant de savoir ce qu'on va produire en plus, il s'agit de savoir ce qu'on va produire en moins.

RTE a mené une étude en échangeant avec l'ensemble des producteurs, grands consommateurs et les associations comme négaWatt. Une étude qui a été menée pendant 2 années. Certains disaient qu'il fallait diviser par 6, 5, notre consommation. Un consensus c'est formé autour d'un facteur 2, ce qui est déjà un très bel effort. Mais diviser par 2 ça ne suffit pas pour se passer des énergies fossiles. Il faut encore avoir un transfert d'usages, c'est à dire que là où on consommait du pétrole il faudrait de l'énergie électrique à la place. Ce transfert d'usage on peut l'avoir sur les transports, avec les véhicules électriques, on peut l'avoir aussi dans les industries. Plutôt que de faire tourner de chaudières au gaz ou au pétrole on peut faire tourner des chaudières à l'électrique. Ce transfert d'usage amène à

considérer non pas une diminution de la consommation électrique mais une augmentation de 35%, malgré une diminution globale de l'énergie consommée en France

Pour consommer plus d'électricité il faut en produire plus. Ça suppose d'installer des usines électriques sur le territoire français ou à proximité, par exemple en mer. Plusieurs scénarios ont été envisagés par RTE dans le bilan prévisionnel 2050 publié fin 2021. Les conclusions sont assez simples : si on veut produire plus il faut faire appel à tout ce que l'on sait installer en usine électrique. Que ce soit du nucléaire, que ce soit du photovoltaïque, que ce soit de l'éolien terrestre ou en mer. On a besoin d'augmenter nos capacités de production pour répondre à un scénario qui nous rendrait indépendant d'ici 2050 des énergies fossiles. Quand on dit ça on n'a pas tout dit : installer de nouvelles installations oui, mais combien ? Là chacun peut avoir son idée. Le Président a donné sa vision des choses à travers ses conseillers, en indiquant qu'il faudrait un certain nombre de centrales nucléaires et 40 Gigawatts (GW) d'éolien en mer. C'est une valeur significative 40GW d'éolien en mer. Aujourd'hui on a 6GW de parcs éoliens en projet. Pour passer de 6 à 40 en moins de 30 ans, il faudrait avoir d'ici 2040 ces 40GW en projet pour qu'ils soient produits en 2050. C'est à dire 1,5GW de projet tous les ans. Ça peut paraître significatif, c'est beaucoup, c'est un rythme encore jamais mis en place en France.

Et alors 1,5Gw par an ça correspond à quoi ? Sur la carte que vous avez à l'écran, je vais en parler un petit peu. Vous reconnaissez la Manche, le Calvados et la Seine-Maritime. Et vous avez donc une zone Centre Manche, celle qui est à 40Km des côtes qui fait 500km<sup>2</sup> qui a été définie comme une zone d'implantation possible de parcs éoliens. Un premier parc de 1GW a été décidé il y a maintenant un an pour être implanté dans la partie non colorée. Un peu plus d'un an plus tard il serait question d'implanter un deuxième parc d'1,5GW dans la logique que je viens de vous présenter. C'est ce projet de parc d'1,5GW qui permettrait d'augmenter un peu la production d'énergie éolienne en mer en France et s'engager dans cette démarche bas carbone d'indépendance aux énergies fossiles.

Ce que je propose de faire c'est un temps d'échange de quelques minutes. On va se donner 10min, pour répondre aux questions sur le parc, bien que ce ne soit pas l'objet de la réunion de ce soir. S'il vous reste des questions, nous pourrions y répondre en fin de séance ou par écrit, en décalé.

### **3. Temps d'échanges**

**Marion SIVY, SYSTRA**

On prend quelques questions d'éclaircissements sur ce qui vient d'être présenté et puis on passera au sujet du raccordement électrique en lui-même. On va vous apporter un micro c'est important pour la prise de notes et le compte rendu et qu'on vous entende bien. Et je vous demanderai de bien mettre le micro sous votre menton.

**Habitante**

Alors on voit que le parc est au-dessus du Cotentin, c'est à cause des vents dominants ? Pourquoi aussi loin et pourquoi ici particulièrement ?

**Marion SIVY, SYSTRA**

Donc une question sur la localisation. Est-ce qu'il y a une autre question dans la même veine ou complémentaire ? Je propose qu'on apporte une réponse.

**Pierre CECCATO, RTE**

Effectivement les vents dominants sont plus forts et réguliers loin des côtes ce qui donne un intérêt particulier à mettre des parcs loin des côtes pour ce type d'énergie.

**Damien LEVALLOIS, DREAL**

Je vais compléter, cette zone elle est issue débat public qui a eu lieu en 2019-2020 et principalement à partir des cartes participatives que la CNDP a pu dégager des ateliers menés pendant cette période. C'est au regard du débat public que cette décision ministérielle a mis en place cette zone Centre Manche.

**Marion SIVY, SYSTRA**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre question ?

**M. Marie, habitant**

Monsieur Marie. Je voulais savoir à combien sont enfouis les câbles qui relient les éoliennes au terrestre? Par rapport à ce que j'ai fait sur IFA-2, nous c'était à un mètre et quelques. De Merville-Franceville à l'Angleterre. Tout en suivant la nature proprement. Donc vous, ce sera enfoui à combien ?

**Marion SIVY, SYSTRA**

Merci.

**Pierre CECCATO, RTE**

On abordera le raccordement plus en détail après. Ce qu'on peut dire c'est que, on aura un poste électrique en mer qui va collecter l'énergie et le poste à terre qui la réceptionnera ensuite. On a un câble qui va être enfoui sous le fond de la mer. La distance d'ensouillage dépendra de la qualité du fond marin, plus le fond sera meuble plus le câble sera enfoui profondément. Plus il sera dur, plus le câble sera en surface. Mais quoi qu'il en soit il sera mis suffisamment sous le fond marin pour permettre la continuation des activités marines qui prenaient place avant l'arrivée du câble.

**Marion SIVY, SYSTRA**

Peut-être une dernière question avant de passer au premier temps de travail en sous-groupe. Oui Madame.

**Valérie, habitante**

L'emplacement, vous dites qu'il a été fait en fonction de plusieurs réunions qui ont eu lieu pendant la pandémie. Je vois que l'environnement marin, sonore, etc... c'est une étude faite pendant 2 ans et qui n'est pas encore remontée. Comment on a pu déterminer cet emplacement sans avoir remonté ces études ?

**Marion SIVY, SYSTRA**

Merci Madame, pour répondre M. LEVALLOIS.

**Damien LEVALLOIS, DREAL**

Oui c'est toute la particularité de la modification réglementaire qui a eu lieu entre les premiers parcs en 2008 attribués en 2011. Je pense ici aux projets de Courseulles, Fécamp, et après Dieppe Le Tréport en 2014 où l'Etat a décidé d'une zone, choisi un industriel et finalement il y avait très peu de choses à dire durant la concertation, il y a eu quand même une évolution des projets mais la zone était déterminée, le type de machine aussi et la discussion avec le public était assez réduite. En 2018, le législateur a décidé de faire autrement, ce ne sont plus les industriels qui portent la concertation mais l'Etat, maître d'ouvrage, présent ici avec RTE. La discussion se place avant la définition de la zone, c'est avec le public qu'on décide de la zone. Il n'y a donc pas d'étude précise sur la zone. Si on discute le plus en amont possible du projet on ne peut pas avoir autant de précision que sur un projet quasiment fini. Malgré tout on a des éléments. La connaissance du milieu marin n'est pas aussi précise que celle

du milieu terrestre mais il y a des études qui sont développées en mer. Sur les aspects bruits il n'y en a quasiment pas. On a très peu d'études sur ces sujets. Par contre avifaune, mammifère marin, il y a des programmes récurrents de suivis qui sont lancés le long des côtes françaises et anglaises. Vous trouverez dans notre dossier, une bibliographie sur ces nouvelles études environnementales, on a mis tout ce qui existe en termes de suivi qui a été fait ces 15 dernières années. Aujourd'hui lorsque l'on place ces projets au plus loin des côtes on sait que plus on est loin des côtes plus les cartes d'enjeux forts environnementaux s'estompent. L'environnement est très riche aux bords des côtes et plus on va loin moins il est riche. Je ne dis pas qu'il n'est pas riche je dis qu'il l'est moins. C'est ce que dit le public, d'un point de vue paysager les gens préfèrent que les projets se fassent loin des côtes. Et d'un point de vue environnement, se mettre au plus loin possible puisque, plus on est profond moins il y a d'espèces présentes. C'est dans ce sens-là et au regard des bibliographies existantes que le public s'est prononcé.

#### **4. Travail en sous-groupe n°1**

**Marion SIVY, SYSTRA**

Alors sur le sujet justement du parc éolien en lui-même je propose qu'on passe au premier temps de travail en sous-groupes où on vous invite à faire remonter 3 avantages et 3 inconvénients que vous trouvez aux parcs éoliens en mer. Vous avez à votre disposition au milieu de la table des stylos et des post-it pour écrire. L'idée est à peu près d'écrire 6 post-it chacun. Vous avez le droit d'avoir plus d'inconvénients que d'avantages et inversement selon ce que vous imaginez. Puis on fera un temps de mise en commun à chaque table et une restitution sur ce sujet-là en fin de réunion au moment de la conclusion.

*Temps de travail en sous-groupes*

**Marion SIVY, SYSTRA**

On va reprendre. Je propose qu'on se remette en format plénière le temps que RTE puisse présenter le raccordement, ses ouvrages et l'orientation préférentielle vers le Calvados. Charlotte GAILLARD je vous passe la parole.

#### **5. Présentation du raccordement électrique du projet de parc éolien**

**Charlotte GAILLARD, RTE**

Comme vient de le dire Mme SIVY, on va aborder le raccordement. RTE est l'aménageur du réseau sur la terre mais également en mer. Notre mission est d'acheminer l'énergie produite par les éoliennes jusque sur la terre. Depuis la zone Centre Manche qu'on vous a déjà présentée, RTE raccorde un premier parc vers le Cotentin. Mais ce n'est pas l'objet de nos discussions ce soir. Ce qu'on évoque ce soir c'est le raccordement du deuxième parc, à l'Est de la zone Centre Manche. En rouge vous voyez le réseau terrestre à très haute tension, dont RTE s'occupe et c'est celui sur lequel on cherche à se raccorder. Ce réseau on l'appelle entre nous « les autoroutes de l'électricité » car c'est celui qui va permettre de transporter l'énergie partout en France et en partie en Europe. On voit également sur cette carte qu'un axe particulier est entouré autour de notre réseau 400 000 Volts. C'est un axe qui est particulièrement chargé puisque de nombreux moyens de production sont déjà connectés et pourraient limiter notre capacité à raccorder davantage de moyens de production sans engorger le réseau. C'est pour ça que pour raccorder cette zone Est de la zone Centre Manche, on va aller s'installer à l'Est de cet axe électrique et on va regarder le Calvados et le Seine-Maritime. Côté RTE on

a une préférence pour un raccordement dans le Calvados qui pourrait minimiser les investissements et les travaux en réutilisant les infrastructures existantes. Comme par exemple, un poste électrique terrestre qui existe déjà, celui de Tourbe, situé à l'Est de Caen. Cette solution préférentielle nous permettrait aussi de préserver des capacités d'atterrissage, de développement et d'accueil de futurs projets qui pourraient se tenir en Seine-Maritime.

Notre raccordement se compose d'ouvrages maritimes et terrestres qui sont tous conçus en technologie à courant continu. C'est une technologie qui nous permet d'évacuer d'avantages d'énergies avec moins de câbles en mer. Cette technologie nécessite aussi la construction d'ouvrages particuliers, des stations de conversion. Il y en a une sur terre et une en mer.

La station de conversion en mer que vous voyez sur l'image de gauche, se situe au sein du parc éolien en mer. Elle va récolter toute l'énergie produite par les éoliennes et la convertir depuis le courant alternatif vers le courant continu. Une fois convertie, il faut transporter cette énergie et c'est l'objet de notre liaison sous-marine qui va relier l'atterrissage et le poste en mer. Cette liaison sous-marine, on va chercher à l'ensouffler sous les fonds marins, donc l'enterrer en utilisant des engins spécifiques selon la nature du fond. L'objectif est de permettre une reprise des activités maritimes au-dessus de nos câbles en toute sécurité.

Un point déterminant du raccordement c'est l'arrivée à l'atterrissage. L'atterrissage désigne le lieu à la côte où on va faire la connexion entre les câbles sous-marins et les câbles souterrains. Dans la mesure où ils sont faits dans des technologies différentes il est nécessaire d'assurer leur continuité électrique. C'est ce qu'on va faire en les connectant dans une chambre de jonction. Cette chambre est un ouvrage maçonné, enterré, bétonné, qui fait environ 20 mètres sur 6. Une fois la connexion réalisée on va la recouvrir de dalles de bétons et la remblayer. C'est un ouvrage totalement invisible après nos travaux. Pour accéder à cette chambre d'atterrissage depuis la mer, on a 2 possibilités techniques :

- La réalisation d'une tranchée ouverte sur la plage. C'est ce que vous voyez sur les deux images de gauche. C'est ce que RTE a fait dans le cadre du raccordement du parc éolien en mer à Saint-Nazaire. Donc on a creusé une tranchée et une fois nos travaux réalisés on a rendu le site dans son état initial. Tout est invisible, il n'y a plus d'impacts visuels de nos travaux.
- Le forage dirigé est le choix qui a été fait pour les travaux de construction de l'interconnexion entre la France et l'Angleterre, IFA-2 dans le Calvados, à Merville-Franceville. On a choisi cette solution du forage dirigé afin d'éviter une dune littorale et donc de la franchir en passant par en dessous. C'est une solution qui va nous permettre d'éviter des zones particulièrement sensibles sur le plan environnemental.

L'implantations de l'atterrissage est un élément majeur du raccordement et sa recherche est soumise à de nombreuses contraintes. Des contraintes qui sont à la fois réglementaires mais également des techniques inhérentes au chantier. Pendant cette phase de travaux il va falloir que nos engins puissent circuler en toute sécurité autour de la chambre d'atterrissage et que nous puissions stocker notre matériel à côté. Donc de manière concrète, le site idéal pour l'atterrissage est une zone qui fait entre 2000 et 3000 mètres carrés, préférentiellement anthropisée - comme un parking – et à partir de cette zone, on doit pouvoir trouver des routes pour qu'on puisse installer nos liaisons souterraines sous des chaussées.

On arrive aux liaisons souterraines. Elles sont installées dans des tranchées qui font environ 2 mètres sur 2 mètres. Nos liaisons sont composées de plusieurs tronçons qui sont raccordés dans des chambres de jonction. Les chambres de jonction c'est comme la chambre d'atterrissage, plus petit mais qui sont également recouvertes et inaccessibles une fois les travaux terminés. Il faut compter environ 1 km entre chaque chambre de jonction en raison de la nécessité d'acheminer les tourets par la route, dans les bobines que vous voyez sur l'image du milieu. Notre liaison souterraine chemine donc jusqu'à la station de conversion. Elle convertit le courant de continu à alternatif de sorte qu'il soit injecté sur notre réseau existant au niveau d'un poste électrique.

La station de conversion, celle que vous pouvez voir sur l'image de gauche est un ouvrage existant, c'est celui construit pour l'interconnexion IFA-2 dans le Calvados. C'est un bâtiment d'environ 20 mètres de haut et qui nécessite une emprise foncière de 5 hectares. Notre objectif est de faire cette station le plus près possible du réseau existant afin de limiter l'emprise foncière de nos ouvrages. Si ce n'est pas possible, on aurait besoin d'une surface d'environ 10 hectares pour faire la station de conversion et un nouveau poste de électrique.

Donc je récapitule. Pour un raccordement on a besoin de construire un certain nombre d'ouvrages :

- Une plateforme en mer sur laquelle on fera construire notre station de conversion.
- Une liaison sous-marine.
- Une jonction d'atterrage.
- Une liaison souterraine.
- Une station de conversion.
- Eventuellement un poste électrique si on ne peut pas se raccorder sur un ouvrage électrique déjà existant.

## **6. Travail en sous-groupe n°2**

**Marion SIVY, SYSTRA**

Merci. Maintenant je vous invite à faire un nouveau temps d'échange par tables, un peu similaire au précédent. Cette fois on vous propose d'identifier 3 opportunités et 3 points de vigilances liés à un raccordement dans le Calvados. Là aussi, vous pouvez marquer une idée par post-it, chacun avec 6 post-it au total. On fera une mise en commun par table et on enchainera sur un deuxième temps de travail en groupe, plus précis, sur le raccordement et l'atterrage. Pendant ces temps de travail en sous-groupes vous pouvez en profiter pour poser des questions d'éclaircissement sur ce qui vient de vous être présenté. Je précise qu'il y a des photos dans la salle si vous voulez voir les différents ouvrages de plus près, regarder les photos qui sont exposées.

*Temps de travail en sous-groupes*

## **7. Travail en sous-groupe n°3**

**Marion SIVY, SYSTRA**

Si vous n'avez pas eu le temps de mettre en commun tous les post-it, donnez-les à l'animateur de table, on terminera la synthèse, et on vous donnera les résultats à la fin de l'atelier. Je propose qu'on passe à la séquence suivante. Est-ce que c'est OK aux 2 tables pour passer à la suite ?

Donc là vous avez plusieurs outils qui sont sur les tables et en particulier une carte que je vous invite à déplier. Vous avez également des grilles de travail avec 3 questions qui sont posées. Ce qu'on vous propose, c'est de désigner parmi vous un rapporteur à chaque table qui assurera la mise en commun de vos échanges juste après. Je vous demande encore un petit temps d'attention pour qu'on soit d'accord sur le fonctionnement de la séquence. L'idée est que vous puissiez compléter une grille de travail mais aussi, coller des gommettes sur la carte aux endroits où vous estimez qu'il y a des enjeux particuliers à faire remonter à RTE. Puis que vous les numérotiez et les légendiez sur la grille que vous avez à disposition. Je vous laisse échanger sur la carte, là on a un temps un peu plus long pour échanger sur cette carte.

*Temps de travail en sous-groupes*

**Marion SIVY, SYSTRA**

Je vais appeler les rapporteurs.

### **Rapporteur 1**

Pas une très bonne nouvelle, puisque nous nous sommes dit que de Bernières à l'estuaire de la Seine via Honfleur, on a une côte très animée car touristique. Avec une économie tournée à 90% vers le tourisme, on a cité Cabourg, Deauville, Trouville... À Ouistreham c'est une autre économie à la fois touristique et de transport avec le ferry. Et le point d'entrée de Caen via ce canal. Et les zones où on n'a pas d'urbanisation ou d'activités touristiques, on est sur les falaises des vaches noires vers Auberville. Donc là un terrain avec de la paléontologie à préserver. Techniquement, on nous a dit que c'était très difficile de taper dans la roche. On n'a pas de solution à vous donner simplement à se dire que vous avez probablement la même réflexion que le point d'entrée sur la ligne IFA-2, aux alentours de Merville-Franceville, c'est le point que vous aviez trouvé. Notre interpellation c'est se dire : Comment 5 ou 7 ans après on se repose la même question avec une urbanisation ou une activité économique qui n'a pas fléchi ? Autant on peut avoir à certains endroits de notre pays des zones industrielles que se désertifient d'un seul coup. Autant l'activité touristique du littoral – et les études de l'INSEE le montrent – tous les littoraux français attirent énormément de population. On est plutôt sur une densification des constructions et de l'habitat. On ne voit pas très bien comment y arriver. Sur l'intérieur on a compris que vous suiviez essentiellement les artères routières. Ça semble plus facile à trouver. Et côté poste, plutôt que de consommer du foncier autour du poste de Tourbes on s'était dit qu'il y avait peut-être l'ancien délaissé ferroviaire à exploiter au sud de la RN13 qui était le délaissé ferroviaire Mézidon-Canon. L'ancienne gare de triage où il y avait la séparation entre le Nord vers le Cotentin et le Sud vers Alençon Le Mans. Voilà je pense avoir résumé notre conversation.

### **Marion SIVY, SYSTRA**

Merci. Ça vous va ? Personne n'a de compléments à apporter ? Je me tourne vers l'autre table.

### **Rapporteur 2**

Pour notre table nous tombons à peu près sur les mêmes éléments. Au niveau de l'atterrissage du câble on n'a pas beaucoup de possibilités. Effectivement sur toute la partie Est du département on est relativement urbanisé avec beaucoup de résidences secondaires et de villes. Et sinon on a effectivement la falaise des vaches noires où ça semble compliqué et c'est une zone protégée. Du côté Ouest, on est un peu bridé par le canal de Caen à la mer et la rivière l'Orne. C'est également relativement urbanisé. Il ne reste vraiment qu'une partie de libre entre la sortie de Merville-Franceville en allant vers Varaville. Voilà ce qui correspond à l'atterrissage déjà existant du câble venant d'Angleterre. On a également pensé qu'effectivement il y avait déjà le tracé qui allait vers Tourbes. On pensait certainement suivre un peu ce tracé pour éviter les zones protégées. On pense aussi prendre en compte l'aspect touristique dans la planification des travaux. Pour éviter de faire des travaux pendant la période des vacances, la période de l'été. Il est important d'avoir une communication importante vers les riverains. Le travail se fait effectivement par tronçon mais à chaque fois aussi bien prévenir pour les riverains que pour la circulation à plus longue distance. S'il y a des routes qui doivent être coupées. Je pense qu'on a fait le tour.

## **8. Conclusion de l'atelier**

### **Marion SIVY, SYSTRA**

Merci, est-ce qu'à la table il y a des compléments ? Merci aux deux groupes pour le travail effectué et pour cette mise en commune concise et précise à la fois. Je voulais vous rapporter les conclusions des travaux que vous avez faits aux deux tables de manière séparée avec les post-it pour qu'on ait une mise en commun à ce sujet-là. Ensuite je donnerai la parole aux garants puis à RTE pour conclure la réunion puisqu'il est déjà près de neuf heures.

Le premier sujet, la question posée était : Avantages et inconvénients d'un parc éolien en mer en Normandie ? Donc il y a plusieurs choses qui ont été évoquées. Du côté inconvénients :

- L'aspect irrégulier de la production de l'éolien en mer
- Le coût a été pointé, notamment celui de la maintenance.
- Le sujet du recyclage et la question du cycle de vie de manière plus large
- Plusieurs impacts : paysagers, environnementaux. Moins souvent les impacts sonores et sur le trafic maritime.

Du côté des avantages ce qui a été mis en avant c'est :

- Le rendement de la production énergétique des éoliennes en mer par rapport aux éoliennes terrestres
- Les retombées économiques liées au développement d'une filière
- Le fait qu'il y ait moins d'impact visuel et sonore du fait de la particularité d'un parc en mer éloigné des côtes a beaucoup été évoqué
- La contribution à la transition énergétique

Ça c'est sur l'aspect des éoliennes en mer. Je pense que vous y retrouvez le contenu des échanges que vous avez pu avoir à chaque table. Ensuite, sur le sujet du raccordement et là je vais sûrement être redondante avec ce que vous venez d'exprimer. Vous avez évoqué plusieurs points de vigilance sur les aspects :

- Foncier pour limiter l'artificialisation des sols.
- Le sujet du coût.
- Une alerte sur la sécurité du chantier avec le sujet de la protection du cuivre.
- Le sujet de la coactivité avec les usages en mer.
- L'importance de bien protéger le littoral avec le sujet de l'érosion.

Et des avantages sur les aspects de :

- Les opportunités de raccordement en insistant beaucoup sur les aspects de mutualisation possible avec le réseau existant de RTE.
- L'enjeu de sécurisation de l'alimentation.
- Le fait que ça puisse procurer des revenus pour le département.
- La présence de plages de sable, propre au Calvados, qui facilite l'atterrissage.

On a aussi noté des questions posées en plus. Je pense que RTE pourra y répondre plus tard via le site internet de la concertation. Quelques questions qui ont été posées :

- Le parc éolien est-il soumis à propriété maritime ?
- Quelle est la durée de vie d'une éolienne maritime ?
- Combien de temps va-t-on faire des économies ?
- Faudra-t-il construire une liaison aérienne RTE ?
- Quel démantèlement à l'issue de la production d'électricité ?

Voilà ce qu'on pouvait mettre en commun sur tous les travaux que vous avez fait sur les deux premiers temps avec post-it. Maintenant je voudrai donner la parole aux garants pour un mot de conclusion puis à RTE.

### **Laurent PAVARD, garant CNDP**

Merci. Bon, très peu de choses à dire. Je trouve que c'est une bonne réunion. Malheureusement le public n'est pas très nombreux mais le travail est de qualité. La quantité et la qualité sont deux choses différentes. J'ai suivi vos travaux à cette table ci. J'ai noté qu'il y avait beaucoup de questions générales - mais c'est la règle du jeu pour ces réunions - qui dépassent le thème de la soirée qu'est le

raccordement. Vous avez tous et c'est légitime des questions générales sur les éoliennes, combien ça dure, comment ça marche. La concertation elle dure depuis déjà presque 2 mois. Elle n'est pas terminée, on va avoir un petit temps de latence en attendant le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles. Il y aura d'autres réunions au mois de mai. Et pour rechercher de l'information, ce que je vous conseille c'est d'abord de vous intéresser au dossier qui a été préparé par le maître d'ouvrage. Vous pouvez aussi vous référer à d'autres débats puisqu'on est sur le 8<sup>ème</sup> projet. Il y a eu plusieurs débats publics qui ont précédés cette concertation. En particulier en Normandie mais aussi en Bretagne ou dans le Languedoc. Tous ces débats ont donné lieu à des sites internet où les débats ont été transcrits. Vous pourrez aussi trouver le dossier de la Bretagne, l'appel d'offre numéro 5, une documentation très importante sur la façon dont ça marche. Vous pourrez éventuellement trouver des réponses sur ces sites-là. Vous avez de toutes façons la possibilité - sur le site de cette concertation, vous trouverez l'adresse dans le dossier - la possibilité de donner votre avis ou de poser des questions au maître d'ouvrage qui s'attachera à répondre dans les plus brefs délais.

Ce soir je pense que la réunion est concluante puisqu'on a des réponses qui sont finalement assez cohérentes et claires du public, les quelques participants qui ont bien voulu consacrer une soirée à ce travail et je voulais m'en féliciter. Donc la concertation se terminera au mois de mai et je vous invite à continuer de suivre ce qu'il se dira.

#### **Pierre CECCATO, RTE**

Merci à tous. Vous avez à l'écran les prochaines dates de la concertation. Ça commence dès demain avec la visite du port du Havre en bateau. Si vous n'êtes pas inscrits c'est trop tard, c'est complet. Après on aura, le 27 avril, la visite du poste électrique de Dronnière qui est à Iffs avec une présence en salle de la station de conversion implantée au poste de Tourbe pour la liaison en courant continu entre la France et l'Angleterre. Ce poste n'est pas visitable pour des raisons de sécurité.

Le 5 mai se tiendra le colloque environnemental à Cherbourg. Le 6 mai il y aura une réunion publique sur les alternatives au projet proposé. Et le 11 mai, la dernière rencontre, on souhaitera vous faire contribuer au cahier des charges du parc en mer. Vous trouverez plus de détails sur le site interne.

Un dernier point sur le calendrier prévisionnel du projet. Nous en sommes à la concertation préalable qui devrait donner lieu à un choix. Un choix sur un projet de parc, sur sa puissance et la localisation de son raccordement. Suite à cela je vais préciser comment se déroule un projet en quelques mots. Côté raccordement il y aura une concertation qu'on appelle « Fontaine ». On aura des réunions dans le département où prendra place le raccordement pour définir avec les élus les associations reconnues par la préfecture et les principaux comités professionnels une aire d'étude puis un fuseau pour le raccordement. Cette concertation devrait durer à peu près 9 mois. Ce qui nous amènerait à un début d'étude de détails courant 2023. Pour déposer ensuite un dossier de demandes d'autorisation c. Les autorisations seraient délivrées 2024 et 2026. Les travaux pourraient être initiés à partir de 2026 pour une durée d'environ 5 ans, tant pour le parc que pour le raccordement. C'est donc un projet de l'ordre d'une dizaine d'années, on en est au tout début. On vous remercie d'avoir participé et on espère vous revoir.

#### **Marion SIVY, SYSTRA**

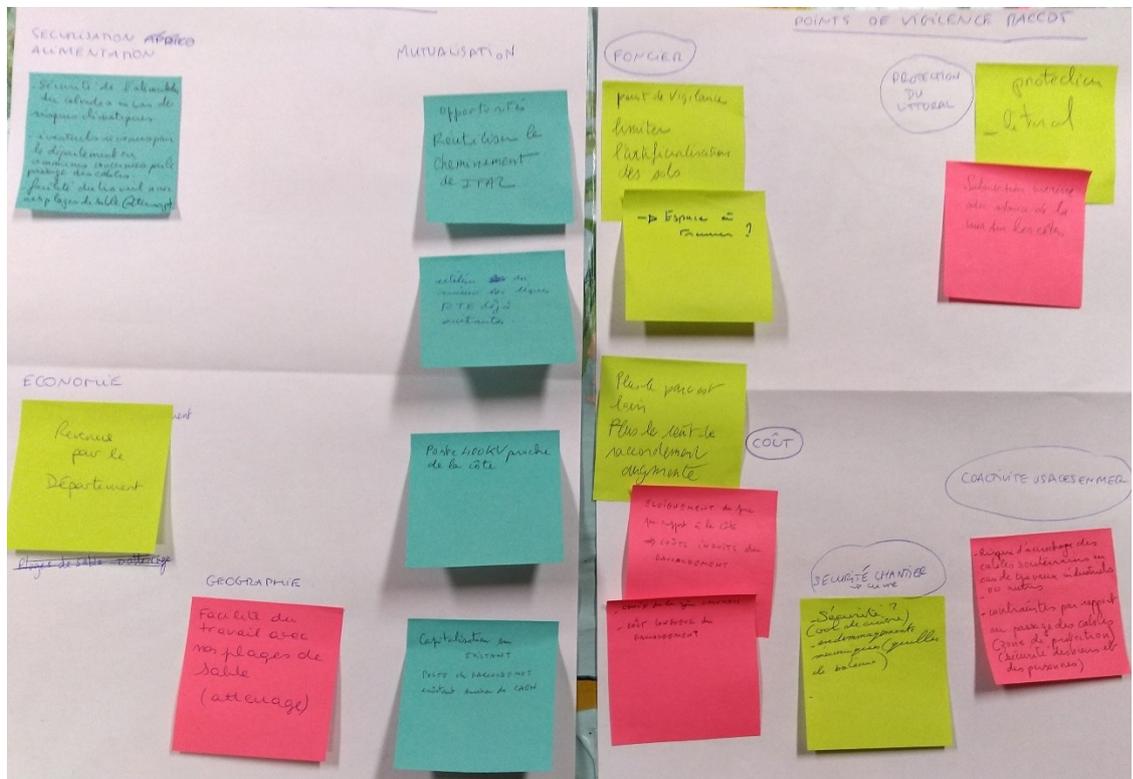
Merci et je précise que le maître d'ouvrage reste présent en salle.

# ANNEXES

## 1. Mise en commun du travail en sous-groupes n°1



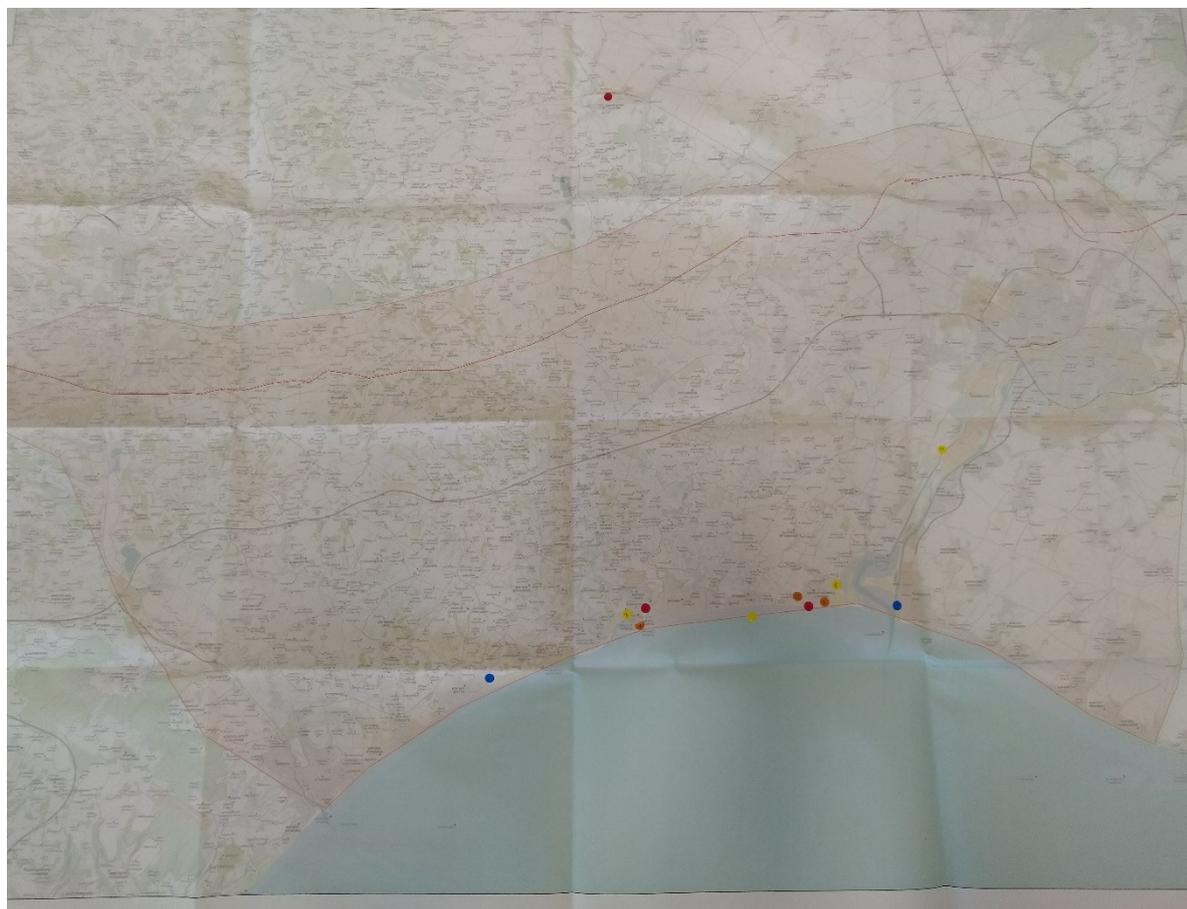
## 2. Mise en commun du travail en sous-groupes n°2



### 3. Cartes et grilles du travail en sous-groupes n°3

#### Groupe 1

Quels enjeux ou points sensibles du territoire identifiez-vous sur la côte ?	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Cabourg, tourisme</li><li>2. Ouistreham car ferry</li><li>3. Dive sur mer : pêche</li><li>4. Cabourg casino</li><li>5. Deauville/Cabourg : ligne train non électrique</li><li>6. Franceville : activité nautique char à voile</li><li>7. Franceville : minigolf, tennis</li><li>8. Zone Natura 2000</li></ol>
Quels enjeux ou points sensibles du territoire identifiez-vous dans les terres ?	<ol style="list-style-type: none"><li>11. Caen-Ouistreham : routes</li></ol>
Quelles sont vos recommandations pour la suite du projet de raccordement ?	Aller vers Mezidon-Canon, gare de triage Exploiter IFA2 pour mutualiser les ouvrages



## Groupe 2

Quels enjeux ou points sensibles du territoire identifiez-vous sur la côte ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. IFA2 : soit éviter, soit capitaliser (tranchée parallèle)</li> <li>2. Zone de marécage : bassin de la Dive</li> <li>3. Urbanisé</li> <li>5. Terminal Ouistreham + bateaux travaux compliqués</li> <li>7. Falaises</li> <li>8. Tourisme et patrimoine</li> <li>9. Places pour atterrissage</li> </ul>
Quels enjeux ou points sensibles du territoire identifiez-vous dans les terres ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>4. Canal + Orne</li> <li>6. Autoroutes : camion, trafic</li> </ul>
Quelles sont vos recommandations pour la suite du projet de raccordement ?	<p>Environnement : éviter les zones protégées</p> <p>Gêne travaux : communication riverains, prendre en compte l'aspect touristique dans la planification des travaux</p> <p>Tracé vers Tourbes proche IFA2</p>





## Pour en savoir +

[concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr)

[www.eoliennesenmer.fr](http://www.eoliennesenmer.fr)

DREAL Normandie

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*